

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 04015

Numéro SIREN : 811 599 406

Nom ou dénomination : PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2020 sous le numéro de dépôt 57385

PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
Capital social : 1 901 259 euros
Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine
RCS Nanterre 811 599 406

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 4 DECEMBRE 2020**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et constatant que le mandat du commissaire aux comptes suppléant exercé par la société Audit Conseil France International vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler sans pourvoir à son remplacement, la Société n'étant plus soumise à l'obligation de renouveler ce mandat ni de le remplacer en vertu des dispositions légales applicables en la matière.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire exercé par Monsieur Jean-Pierre Feibel vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat, et de nommer la société Audit Conseil France International (RCS Crétteil 797 426 228) en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Bernard Gainnier

Président

